

**COMPTE-RENDU****de la**

**Réunion du Conseil Municipal de Houldizy qui s'est tenue
le lundi treize juin deux mil vingt deux à dix-huit heures trente minutes
en Mairie
sous la présidence de Monsieur Gérard CALVI, Maire.**

- Convocation du 3 juin 2022
- Nombre de Conseillers en exercice : **10**

- Nombre de Conseillers présents : 08 de 18h30 à 19h30 puis 09 à partir de 19h30

- M. Gérard CALVI – Maire
- M. Pascal KABOUCHE – Deuxième Adjoint
- M. Pascal PESCE – Troisième Adjoint
- M. François PIERQUIN – Conseiller Municipal
- Mme Elina PABOIS – Conseillère Municipale
- Mme Marie-Louise DALMEN – Conseillère Municipale
- M. Yannick GILLET – Conseiller Municipal
- M. Yohann BLANCHEMANCHE – Conseiller Municipal
- Mme Frédérine HANOTEL - Conseillère Municipale – avec pouvoir à M. CALVI de 18h30 à 19h30.

- Nombre de Conseillers absents excusés : 01

- Mme Sabine DEMOULIN – Conseillère Municipale

L'ordre du jour appelait l'examen des questions suivantes :**1) – Approbation du conseil Municipal du 12 Avril 2022.**

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de sa réunion en date du 12 Avril 2022.

**2) – Municipalité – Composition – Adjoints – Représentants de la
Commune.**

Par courrier reçu en Mairie le 1^{er} Juin dernier, M. le Préfet accuse réception et accepte la démission de M. Ludovic SINET en tant que Membre du Conseil Municipal et de Premier Adjoint.

Proposition est faite au Conseil Municipal de maintenir trois postes d'Adjoints, avec une nouvelle répartition des missions.

Les Adjoints actuels « glissant » d'une place :**- M. Pascal KABOUCHE – Premier Adjoint**

avec maintien des délégations actuelles relatives aux bâtiments communaux – économies d'énergie – internet

- M. Pascal PESCE – Deuxième Adjoint

avec maintien des délégations relatives à la voirie – l'agriculture – la forêt et l'ajout du cimetière.

- Un(e) Troisième Adjoint(e)

avec les délégations suivantes :

- embellissement du village
- entretien et mise en valeur des espaces publics
- « démarche zéro-phyto »
- affaires sportives, culturelles, socio-éducatives et de loisirs
- vie associative
- information et communication

Proposition est faite de nommer Mme Marie-Louise DALMEN, compte-tenu du travail déjà engagé et des engagements pris dans ces différents domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir trois postes d'adjoints.**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :**

- **M. Pascal KABOUCHE – Premier Adjoint**
- **M. Pascal PESCE – Deuxième adjoint**
- A l'unanimité, une abstention**
- **Mme Marie-Louise DALMEN – Troisième Adjoint**

a) – Représentants de la Commune au sein des diverses instances :

Le Conseil Municipal est appelé à désigner, en remplacement de M. Ludovic SINET, ses représentants au sein des instances suivantes :

- Communauté d'Agglomération « Ardenne Métropole »
- Délégué Communautaire Titulaire : M. François PIERQUIN
 - conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS de Houldizy
- Administrateur du CCAS : M. François PIERQUIN
 - AG et CA de l'Association des Parents d'Elèves
- Titulaire : Mme Frédérine HANOTEL
 - Centre de Loisirs Sans Hébergement – CLSH -7- (7 communes) Tournes
- Titulaire : Mme Frédérine HANOTEL
- Suppléant : M. Yannick GILLET
 - Mission Locale :
- Suppléant : M. Yannick GILLET

3) – Tarifs Municipaux

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2022-2023 le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De valider les tarifs Restauration Scolaire – (repas + temps de garde du midi) qui seront adoptés par le SIRAÉ.
- De fixer les tarifs de l'accueil Pré et Post-scolaire à 0.80 € la demi-heure (au lieu de 0.75 € actuellement – tarif inchangé depuis 4 ans)

4) – Ecole DU TRIO – Convention Financière 2021

La répartition des frais de fonctionnement 2021 de l'école DU TRIO est fixée, chaque année, par convention entre les communes de Arreux, Damouzy et Houldizy.

A ce titre la commune de Houldizy devra verser :

- A Arreux = 7 730, 30 €
- A Damouzy = 991, 33 €

Soit → 8 721, 63 €

Et Houldizy recevra les participations :

- De Arreux = 4 244, 36 €
- De Damouzy = 4 452, 61 €

Soit → 8 696, 97 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les termes de cette convention entre les trois communes de Arreux, Damouzy et Houldizy.

5) – Prévention des risques professionnels – « Document Unique » :

Un document relatif aux risques professionnels a été élaboré conjointement avec les services du Centre de Gestion et la Municipalité et les Agents de la commune.

Un plan pluriannuel d'interventions et d'actions est proposé à l'approbation du Conseil Municipal.

Le CHSCT a émis un avis favorable, à l'unanimité, lors de sa séance du 30 Mai 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan pluriannuel d'interventions et d'actions portant prévention des risques professionnels.

6) – Publicité des Actes :

La publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel se fera obligatoirement, à compter du 1^{er} Juillet 2022, par voie électronique.

Par dérogation, pour les communes de moins de 3500 habitants, il est possible de conserver la publicité sur papier et par affichage.

Afin de pouvoir mettre en place – en toute sécurité – la publicité sous forme électronique, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de conserver – dans un premier temps, la publicité papier et affichage

7) – Logement 4 Route de Charleville – Vente

Habitat 08, propriétaire du logement social sis 4 route de Charleville a décidé la mise en vente de ce bien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à cette vente.

8) – Travaux – Emprunt

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser, auprès du Crédit Agricole, un prêt de 100 000 € sur une durée de 15 années ainsi qu'une ligne de trésorerie de 100 000 €.

Conformément à ces précédentes décisions relatives au financement des travaux de sécurité Route de Arreux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser, auprès du Crédit Agricole du Nord-Est, un prêt de 100 000 € (cent mille euros), sur une durée de 15 années, au taux fixe de 1, 73 %, ainsi que l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 €, en attente des versements des subventions et du Fonds de Compensation de la TVA.

9) – Travaux – Etat d'avancement

- Ecluse / et Salle Polyvalente – (STP La Vence) : finitions prochaines (manque une barrière)
- en attente facture pour demande de versement du Solde de la subvention Etat (DETR)
 - Rue de la Fusée (Ent. Poncin)
- travaux Ardenne Métropole et Commune terminés
- réseaux eau et eaux pluviales – bi-couche / chaussée
 - Façades Ateliers Rue de la Mairie et Garage Pl. de la République
- travaux pendant l'été
- versement du solde de subvention Etat (DETR) + Région
 - Contrôle des extincteurs / document Unique (Ent. Eclipse Ardenne)
- devis signé (872, 88€) – Réalisation avant la rentrée scolaire
 - Equipements aire de Jeux – Mairie – Ecole
- liste des équipements à commander en Municipalité / Commission travaux
 - Protection des fenêtres de l'école + mairie
- devis en cours d'actualisation
- dépôt des dossiers de demande de subvention
 - Salle associative / Salle de réunion
- protection / humidité – Devis = 10 166 € + 13 230 € - Autres devis à demander.
- dépôt de demandes de subvention, compte-tenu du Coût des travaux
 - Démarche « zéro-phyto »
- solde de l'opération en cours de réalisation (éco-pâtûrage – animations / école – Hôtels à insectes – Information...)
 - Contrôle des installations électriques
- en attente devis Electricien
 - Travaux d'aménagement / Sécurité – Route de Arreux
- en attente de l'étude du FDEA afin de pouvoir définir le projet 2022 et lancer la consultation des entreprises.

10) – Questions diverses :**a) – MAG n°18**

Diffusion : juin 2022 (Maquette présentée)

Observations et ajouts à communiquer très rapidement.

b) – Formation des Elus

→ propositions en séance → réponses individuelles à transmettre en Mairie –

Possibilité d'organiser une séance spécifique en septembre / octobre 2022.

c) – Autorisations d'urbanisme 2022

→ information en séance

d) – Animations :

- 8 Mai – 18 Juin – 11 Novembre / Cérémonies Patriotiques
- Accueil à Gourgé (26 au 29 Mai)
- Festival de Spectacles de Rue (28 Août)
- Ecole : Kermesse (1^{er} Juillet) à Damouzy
- Chasse aux Œufs – Ramassage des déchets
- Noël des enfants

e) – Acquisition Terrain

Signature le 10 Juin / Parcelle de terrain de 10 m2 Pl de la république

Reste à formaliser l'achat d'une parcelle de terrain de 77 m2 Rue de la Fusée.

f) – Parts de bois

- Coupes de bois réalisées.
- Réflexions en cours sur d'éventuelles propositions pour 2023.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 20h30.

Le Maire



Gérard CALVI

